

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°59-2022**Date de convocation :**
06/10/2022**Date d'affichage :**
24/10/2022**Nombre de conseillers en
exercices : 11****Nombre de conseillers
qui ont délibéré : 8****Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00****Objet :**
Décision modificative
n°07-2022 Régularisation
emprunt**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRE Denis,
Mme la 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra
M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme KIENZEL
Delphine, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre et Mme MEULIN
Maryline.

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul
(donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET), Mme SINOQUET
Valérie (donne pouvoir à M. CLÉRE)

Était absent excusé : M. BOULET Bernard

Madame KIENZEL est désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°07-2022 – RÉGULARISATION EMPRUNT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision
modificative suivante :

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
21318	21	-200 000,00€	1641	16	-200 000,00€

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents
concernant cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire